



Augmentation du pourcentage des aires protégées  
dans la MRC de la Vallée-de-l'Or

Mémoire présenté  
dans le cadre des consultations  
du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
(BAPE)

Par  
Le CLD de la Vallée-de-l'Or

Novembre 2012

## **MISSION**

Le CLD de la Vallée-de-l'Or a pour mission de favoriser, en étroite collaboration avec ses partenaires, l'innovation, le développement économique et l'entrepreneuriat – idée – afin de stimuler la croissance et d'assurer le bien-être de la collectivité de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

## **INTRODUCTION :**

En tant qu'organisme en développement local, le CLD de la Vallée-de-l'Or désire déposer un mémoire sur le projet d'agrandissement du pourcentage des aires protégées dans le secteur de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

La raison qui nous interpelle à déposer ce document provient du fait que le gouvernement, par le biais de son ministère de l'environnement et du développement durable, planifie l'augmentation des aires protégées dans notre MRC sans au préalable avoir fait une étude socio-économique des conséquences que peuvent avoir l'implantation ou l'agrandissement de ces nouvelles aires protégées.

Considérant qu'une fois qu'une aire est protégée, aucune intervention ne peut survenir dans celle-ci, il est du devoir du gouvernement de s'assurer que les conséquences socio-économique se doivent d'être documentées suffisamment pour minimiser les impacts socio-économique que pourrait avoir l'agrandissement de ces aires.

L'improvisation n'a pas sa place dans ce genre de décision.

## **CONSTAT :**

Il est aussi intéressant de savoir que selon un extrait du « Portrait du réseau des aires protégées au Québec, période 2002-2009, MDDEP, que;

- C'est dans la zone boréale que le réseau d'aires protégées a connu la plus grande progression durant la période 2002-2009. En 2002, la proportion de cette zone en aires protégées était de 2.46 % alors qu'en 2009 elle atteint 9.05 %.

**PLANIFICATION À LONG TERME :**

Il est important qu'une planification à court, moyen et long terme ne soit pas prise à la légère par ceux et celles qui font l'exercice de mettre en place l'agrandissement de ces aires protégées, car pour une MRC comme la nôtre, une grande partie de l'activité économique est basée sur ses lacs, ses rivières, la forêt, le tourisme dont la chasse, la pêche et le secteur minier.

Il est du devoir de ces professionnels de mettre en relief toutes les interactions possibles pouvant avoir un impact sur le milieu projeté avant d'agrandir les pourcentages d'aires protégées qui pourraient avoir un effet négatif sur l'économie de notre territoire.

Considérant que l'industrie forestière a besoin de ces territoires de coupes pour maximiser ses rendements, que les pourvoiries à droit exclusif ont besoin des compagnies forestières pour entretenir leur chemin d'accès créés à même les chemins forestiers et que finalement le gouvernement ne peut improviser sur la simple volonté d'augmenter le pourcentage d'aires protégées. Nous espérons que le gouvernement aura à cœur le développement de nos régions en prenant le temps de bien documenter socio-économiquement la résultante devant agrandir et/ou implanter de nouvelles aires protégées.

Pierre Dufour,  
Directeur général  
CLD de la Vallée-de-l'Or

## CLD DE LA VALLÉE-DE-L'OR

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DE-L'OR, tenue le mardi 6 novembre 2012 à 18 h à la Pourvoirie l'Oasis, situé au 459, route 113 Sud à Obaska.

### RÉSOLUTION CA121106.10.1

#### BAPE : Aires protégées

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE, malgré le fait que le CLD de la Vallée-de-l'Or appuie le gouvernement dans sa volonté d'améliorer le pourcentage d'aires protégées sur le territoire québécois, nous demandons qu'une étude socio-économique soit produite pour connaître les impacts que peuvent avoir à court, moyen et long termes l'ajout de ces aires protégées avant qu'une aire protégée soit agrandie ou implantée.

De plus, nous demandons que le gouvernement puisse permettre à l'industrie forestière d'avoir accès à la ressource forestière qui aurait été dévasté par un feu dans une aire protégée, pour permettre la régénérescence de la forêt tout en maximisant la ressource forestière sur un plan économique.

« ADOPTÉE »

---

Certifié copie conforme ce  
21<sup>e</sup> jour de novembre 2012

DANIEL MASSÉ, président  
DANIEL MASSÉ, président

---

Pierre Dufour,  
Directeur général